



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Charente-Maritime

SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES ET MARAIS D'AUNIS  
1 ter, rue de la procession  
17170 COURCON

LUNDI 03 OCTOBRE 2022 – 15H00  
A NUAILLÉ D'AUNIS – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – BASSE RUE

## PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-deux, le trois octobre, à quinze heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte des Rivières et Marais d'Aunis s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à Nuaillé d'Aunis.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par voie dématérialisée aux délégués, le 26 septembre 2022.

Nombre de membres	:	15
Présents	:	11
Pouvoirs	:	02
Votants	:	13

### **Présents :**

Sylvain AUGERAUD, Didier DENIS, Sylvain FAGOT, Philippe NEAU, délégués de la CDC Aunis Atlantique  
Micheline BERNARD, Marie-Claude BILLEAUD, Raymond DESILLE, délégués de la CDC Aunis Sud  
Philippe CHABRIER, Guillaume KRABAL, Line MÉODE, Didier ROBLIN, délégués de la CDA La Rochelle

### **Absents :**

Jérémy BOISSEAU, Pascal CHAUVEAU, Sébastien GARNAUD, Roger GERVAIS,

### **Ont donné pouvoir :**

Pascal CHAUVEAU a donné pouvoir à Marie-Claude BILLEAUD. Sébastien GARNAUD a donné pouvoir à Raymond DESILLE.

**Secrétaire de séance :** Line MÉODE

Assistaient également à la réunion Monsieur Jean-Louis BERTHÉ, Direction, Madame Lucie MARIN, administration générale, Monsieur Didier BERCHAIRE, technicien rivières et marais.

## **ORDRE DU JOUR**

### **INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU COMITE SYNDICAL**

Suite à la démission de Monsieur Philippe LACAN, délégué de la Communauté de Communes Sud, celle-ci a procédé à la désignation d'un nouveau représentant titulaire au sein du SYRIMA. Par délibération du 26 juillet 2022, le Conseil Communautaire de la CdC Aunis Sud a donc désigné Monsieur Raymond DESILLE en qualité de délégué titulaire au SYRIMA pour le remplacer.

Monsieur Raymond DESILLE est immédiatement installé en qualité de délégué titulaire au Comité Syndical du SYRIMA en remplacement de Monsieur Philippe LACAN.

Le Comité Syndical prend acte de cette installation.

*Monsieur Desille se présente, il est le Maire de la commune de Puyravault, 3<sup>ème</sup> Vice-Président à la CdC Aunis Sud en charge de la planification, l'urbanisme et les mobilités, Vice-Président à Eau 17 et délégué au SCOT.*

## INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

### 1. Désignation du secrétaire de séance

La Présidente expose :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Line MÉODE fait acte de candidature.

**Le Comité Syndical,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de désigner Madame Line MÉODE pour remplir cette fonction.

**Vote : pour : 13, contre : 00, abstention : 00**

### 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 11 juillet 2022

Madame la Présidente propose la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

**Le Comité Syndical,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2022.

**Vote : pour : 13, contre : 00, abstention : 00**

### 3. A. Election du deuxième Vice-Président

Madame la Présidente indique au Comité Syndical que Monsieur Jérémy BOISSEAU a fait part à Monsieur le Préfet de sa décision de démissionner de ses fonctions de vice-président du SYRIMA. Sa démission a été acceptée en date du 07 septembre 2022. Monsieur Jérémy BOISSEAU conserve son poste de délégué titulaire au sein du Comité Syndical.

Les statuts prévoient la composition du Bureau avec 2 Vice-Présidents. Madame la Présidente propose que le nouveau vice-président occupe le même rang que le précédent à savoir le 2<sup>ème</sup> et dernier rang.

**Le Comité Syndical,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** que le nouveau vice-président occupe le même rang que le précédent à savoir le 2<sup>ème</sup> et dernier rang.

**Vote : pour : 13, contre : 00, abstention : 00**

#### Constitution du bureau de vote – Désignation de deux assesseurs

Madame Micheline BERNARD propose aux membres de l'assemblée de procéder à la désignation de deux assesseurs pour constituer le bureau de vote.

**Le Comité Syndical,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** Monsieur Guillaume KRABAL pour remplir les fonctions d'assesseur,

**DESIGNE** Monsieur Philippe CHABRIER pour remplir les fonctions d'assesseur.

**Vote : pour : 13, contre : 00, abstention : 00**

#### Déroulement de chaque tour de scrutin

Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur

annexion. Ils ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Considérant le procès-verbal de l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président ;  
Considérant le déroulé suivant afin d'élire le 2<sup>ème</sup> Vice-Président :

- Appel des candidatures
- Désignation d'assesseurs
- Détermination du nombre de votants et de la majorité absolue nécessaire pour une élection au premier ou second tour
- Chaque délégué, après appel de son nom, remet son bulletin de vote fermé
- Dépouillement
- Proclamation des résultats
- Nouveau tour de vote ou proclamation du 2<sup>ème</sup> Vice-Président ;

Après un appel de candidatures et dépôt de la candidature de Monsieur Philippe NEAU, il est procédé au vote.

Chaque délégué, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé dans l'urne prévue à cet effet.

**Après dépouillement, les résultats sont les suivants :**

**Nombre de bulletins : 13**  
**Bulletins blancs + nuls : 1**  
**Suffrages exprimés : 12**  
**Majorité absolue : 7**

**A obtenu :**

**Monsieur Philippe NEAU : 12 (douze) voix**

**Monsieur Philippe NEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte des Rivières et Marais d'Aunis et a été immédiatement installé.**

### **3. B. Election d'un membre du Bureau**

Madame la Présidente indique que précédemment à son élection en tant que 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Philippe NEAU occupait un poste en tant que membre du Bureau.

Le nombre de membre du Bureau est fixé à 6 soit la Présidente et les deux vice-présidents plus 3 autres membres par délibération CS.20200911.05 en date du 11 septembre 2020.

Les membres du Comité Syndical ne souhaitant pas modifier la composition du Bureau, il convient d'élire un nouveau membre du Bureau en remplacement de Monsieur Philippe NEAU.

#### Constitution du bureau de vote – Désignation de deux assesseurs

Madame Micheline BERNARD propose aux membres de l'assemblée de procéder à la désignation de deux assesseurs pour constituer le bureau de vote.

#### **Le Comité Syndical,**

Après en avoir délibéré, décide de

**DESIGNER** Monsieur Guillaume KRABAL pour remplir les fonctions d'assesseur,

**DESIGNER** Monsieur Philippe CHABRIER pour remplir les fonctions d'assesseur.

**Vote : pour : 13, contre : 00, abstention : 00**

#### Déroulement de chaque tour de scrutin

Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ils ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Considérant le procès-verbal de l'élection ;

Considérant le déroulé suivant afin d'élire le 3<sup>ème</sup> membre du Bureau ;

- Appel des candidatures
- Désignation d'assesseurs
- Détermination du nombre de votants et de la majorité absolue nécessaire pour une élection au premier ou second tour
- Chaque délégué, après appel de son nom, remet son bulletin de vote fermé
- Dépouillement

- Proclamation des résultats
- Nouveau tour de vote ou proclamation du 3<sup>ème</sup> membre du Bureau ;

**Après un appel de candidatures et dépôt de la candidature de Monsieur Sylvain AUGERAUD, il est procédé au vote.**

**Chaque délégué, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé dans l'urne prévue à cet effet.**

**Après dépouillement, les résultats sont les suivants :**

**Nombre de bulletins : 13**  
**Bulletins blancs + nuls : 1**  
**Suffrages exprimés : 12**  
**Majorité absolue : 7**

**A obtenu :**

**Monsieur Sylvain AUGERAUD : 12 (douze) voix**

**Monsieur Sylvain AUGERAUD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> membre du Bureau du Syndicat mixte des Rivières et Marais d'Aunis et a été immédiatement installé.**

#### **4. Modification des commissions géographiques – remplacement d'un membre**

Madame la Présidente rappelle que le Comité Syndical a, par délibération en date du 26 mai 2021, créé 5 commissions géographiques.

D'un commun accord avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) les limites du périmètre ont été revues de façon à correspondre aux limites de bassins versants telles que définies par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Certaines communes ont basculé dans le périmètre et la composition du SMBVSN (La Laigne, Cram-Chaban et la Grève sur Mignon) et aussi une partie de la commune de Benon et de Courçon.

Il a donc lieu de modifier le périmètre de la commission géographique Banche Brune et Curé amont.

Suite au départ de Monsieur Philippe LACAN, il y a également lieu de modifier la composition des commissions géographiques. Madame la Présidente demande quels sont les délégués qui se portent candidats.

Monsieur Raymond DESILLE se porte candidat à la commission géographique Curé amont.

En l'absence d'autres candidats, Madame la Présidente propose de procéder à l'élection de ces représentants sans avoir recours au vote à bulletin secret, application des dispositions du dernier alinéa de l'article L2121-21 du CGCT, mais par un vote à main levée.

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de ne pas recourir à la procédure de scrutin secret.

Ces explications entendues, Madame la Présidente demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

#### **Le Comité Syndical**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par la Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la modification du périmètre des commissions géographiques Banche Brune et Curé Amont

**PREND ACTE** de la sortie de Monsieur Philippe LACAN de la commission Virson Amont

**DESIGNE** comme membre de la commission Curé Amont Monsieur Raymond DESILLE.

**Vote : pour : 13, contre : 00, abstention : 00**

## 5. Compte-rendu des décisions du Bureau exercées par délégation du Comité Syndical

Par délibération du 26 mars 2021, le Comité Syndical a confié un certain nombre de ses attributions au Bureau.

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente rend compte des travaux du Bureau exercés par délégation, à chaque réunion de l'organe délibérant.

Dans ce cadre, Madame la Présidente informe que le Bureau a adopté les délibérations suivantes :

Date	Compétence	Objet
11/07/2022	OBLIGATOIRE COMMANDE PUBLIQUE	Opération dragage et baccage 2022 du Curé, de Villedoux et de la Chaudière – acceptation du devis du Département pour un montant total de 55 020.00 € TTC
	OBLIGATOIRE FINANCES LOCALES	Opération dragage et baccage 2022 du Curé, de Villedoux et de la Chaudière – demande de subvention au Département à hauteur de 50 %

### QUESTIONS DIVERSES

#### ❖ Lutte contre les espèces envahissantes

Madame la Présidente fait un point sur la lutte contre les ragondins et contre les espèces végétales envahissantes.

#### Lutte contre les RAN

*Madame la Présidente présente les différents articles de presse dans lesquels la FREDON évoque les désaccords avec le SYRIMA notamment. Il est convenu de ne pas répondre par voie de presse à ces accusations.*

*Monsieur Denis a participé à la réunion de remise de médailles des piégeurs bénévoles le 09 septembre qui s'est déroulée à Longèves. Il indique avoir défendu la position du SYRIMA face aux membres de la FREDON. Monsieur Fagot ajoute qu'il faut rapidement trouver une solution avec la FREDON puisque, sur le terrain, les différents administratifs ne sont pas compris et la lutte collective n'est pas menée.*

*Madame la Présidente indique avoir saisi Monsieur le Préfet sur ce dossier par courrier. La DDTM a convoqué la FREDON le 30 septembre dernier et une rencontre est prévue avec la FREDON le 21 novembre prochain en présence de la CdA La Rochelle, du SMCA, du SMBVSN, du Département et de la DDTM.*

*Madame la Présidente informe du décès de l'ancien directeur de la FREDON.*

*Un point sur l'avancement du marché de piégeage est fait. Le prestataire a eu des soucis de personnel suite à des arrêts maladie. Les cartes des secteurs prospectés et piégés sont présentées.*

#### Lutte contre les espèces végétales envahissantes

*Madame la Présidente indique que depuis 3 ans il y a de la jussie dans le Curé. Dans une prairie, sur le secteur du gouffre, il y a de la jussie aquatique au printemps qui devient terrestre lorsque que le niveau baisse. C'est une mauvaise nouvelle car cela signifie que la plante a modifié son développement pour s'adapter au territoire.*

#### ❖ Locaux du SYRIMA

*Lors du dernier Comité Syndical la question de l'acquisition de la Maison Blanche à Saint Sauveur a été étudiée. Madame la Présidente indique avoir reçu l'avis des domaines pour ce bien estimé plus de 300 000 euros. Le budget achat/rénovation de ce bien étant trop important ce projet est abandonné. Madame la Présidente propose de solliciter les trois membres du SYRIMA pour connaître leurs disponibilités foncières dans les zones d'activités notamment.*

## ❖ Commissions géographiques

Madame la Présidente souhaite réunir les commissions géographiques pendant le dernier trimestre 2022. Les réunions auront lieu le soir à partir de 18h00.

<b>Commissions géographiques</b>	<b>Référents</b>	<b>Dates</b>	<b>Lieux provisoires</b>
Curé amont	M. AUGERAUD	02/11/2022	Gué d'Alléré
Virson amont	M. CHABRIER	03/11/2022	St Christophe
Curé centre	M. NEAU	21/11/2022	Nuaillé d'Aunis
Banche-Brune	M. DENIS	29/11/2022	St Cyr du Doret
Littorale	M. BOISSEAU	07/11/2022	Andilly/Marsilly/Charron

## INFORMATIONS

### ❖ Rapport d'activité 2021

Un exemplaire du rapport d'activité de l'année 2021 est remis en séance.

### Date de prochaine réunion :

Comité Syndical : Jeudi 15 décembre 2022 à 14h00, à Dompierre-sur-Mer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Le 15 décembre 2022  
La Présidente,  
Micheline BERNARD

Le secrétaire de séance,  
Line MÉODE